





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**ÉDITION DU 2 MARS 2023**

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE  
L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**

**Décision n° DRAAF GE/SG/2023-01 du 1<sup>er</sup> mars 2023** portant subdélégation de signature pour le fonctionnement du service,

**Décision n° DRAAF GE/SG/2023-02 du 1<sup>er</sup> mars 2023** portant subdélégation de signature pour les fonctions d'ordonnatrice secondaire déléguée, de responsable de budget opérationnel de programme (RBOP) et de responsable d'unité opérationnelle (RUO),

**Décision n° DRAAF GE/SG/2023-03 du 1<sup>er</sup> mars 2023** portant subdélégation de signature pour les fonctions d'ordonnatrice secondaire déléguée et de responsable d'unité opérationnelle (RUO),

**Décision n° DRAAF GE/SG/2023-04 du 1<sup>er</sup> mars 2023** portant subdélégation de signature en matière de contrôle de légalité des actes des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole et de désaffectation des biens meubles et immeubles,

**Décision n° DRAAF GE/SG/2023-05 du 1<sup>er</sup> mars 2023** portant subdélégation de signature pour les actes relatifs à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer,

**Décision n° DRAAF GE/SG/2023-06 du 1<sup>er</sup> mars 2023** de délégation de signature aux agents du centre de prestations comptables mutualisé et son annexe



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture, et de la forêt**

Décision n° DRAAF GE/SG/2023-01  
portant subdélégation de signature pour le fonctionnement du service

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
de la région Grand Est,

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le code forestier ;

VU le code de la commande publique ;

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 5 juillet 2019 portant nomination de Mme Anne BOSSY en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 3 janvier 2019 portant nomination de Mme Hélène DEBERNARDI en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté Alimentaire du 9 février 2023 portant nomination de Mme Régine MARCHAL-NGUYEN en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 20 janvier 2022 portant nomination de M. Fabrice DROUHOT en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016/05 du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt de la région Alsace-Champagne-

Ardenne-Lorraine (ACAL) ;

VU L'arrêté préfectoral n°2021-490 du 26 août 2021 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/05 du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020/032 en date du 3 février 2020 donnant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est en matière de fonctionnement de ses services ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BOSSY Anne, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est et en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 2020/032 en date du 3 février 2020 susvisé et de l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé, subdélégation de signature est donnée à Mme DEBERNARDI Hélène et Mme MARCHAL-NGUYEN Régine, directrices régionales adjointes, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, et à M. DROUHOT Fabrice, directeur adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est tous les actes, décisions et correspondances pour l'ensemble des compétences mentionnées aux articles 1, 2, 3 et 4 de l'arrêté préfectoral n° 2020/032 en date du 3 février 2020 susvisé et à l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé.

### **Article 2 :**

Pour les matières mentionnées aux articles 1, 2, 3 et 4 de l'arrêté préfectoral n° 2020/032 en date du 3 février 2020 susvisé, ainsi qu'à l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé, à l'exception des décisions individuelles relatives :

- au congé parental ;
- à l'autorisation d'exercer des fonctions à temps partiel, y compris pour raison thérapeutique, et au retour dans l'exercice des fonctions à temps plein ;
- à l'autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail ;
- aux disponibilités de droit ;
- aux disponibilités d'office ;
- à l'affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions ;
- à la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service ;
- à l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre du cumul d'activités ;
- à l'autorisation de prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge ;

- aux sanctions disciplinaires du premier groupe, délégation est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, l'ensemble des actes, décisions et correspondances.

1° En matière d'administration générale :

- Mme MOLEZ Sandrine, secrétaire générale, M. COURATIER Philippe, secrétaire général adjoint, Mme PERRIN Ghislaine, responsable d'antenne de Metz, dans la limite des attributions du secrétariat général,
- Mme TESSIER Caroline, chef du pôle budget logistique du secrétariat général, dans la limite des attributions de ce pôle,
- Mme DE MAURAIGE Isabelle, cheffe du pôle formation continue dans la limite des attributions de ce pôle,
- Mme NGUYEN Thang Nga, cheffe du pôle missions et systèmes d'information, dans la limite des attributions de ce pôle.

2° En matière d'économie agricole et agroalimentaire :

- M. GUICHON Fabrice, chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire, M. LEDOUX Hervé adjoint au chef de service, et Mme MAISONNAVE Héloïse adjointe au chef de service dans la limite des attributions de ce service.
- M. GUEUTIER Vincent, chef du pôle FranceAgriMer et filières, dans la limite des attributions de ce pôle.
- M. AUBRY Dominique, M. BARBIER Jérôme, Mme HACQUARD-FLECHON Armelle et M. ATTICA Martial responsables d'unité du pôle FranceAgriMer et filières, dans la limite des attributions de ce pôle.
- Mme MUQUET Isabelle, cheffe du pôle suivi des programmations, dans la limite des attributions de ce pôle.
- Mme ANTOINE-POTIER Valérie, cheffe du pôle compétitivité des entreprises, dans la limite des attributions de ce pôle.

3° En matière de formation et du développement :

- M. BÉJOT Laurent, chef du service régional de la formation et du développement, et M. NOËL Christophe adjoint au chef de service, dans la limite des attributions de ce service.
- Mme DECKER Catherine, cheffe du pôle pilotage des formations et gestion des moyens, dans la limite des attributions de ce pôle.
- M. GUILLIN Stéphane, chef du pôle formations professionnelles continues, apprentissage et territoires, dans la limite des attributions de ce pôle.
- M. CONCEICAO Philippe, chef du pôle éducation et animation, dans la limite des attributions de ce pôle.
- Mme BRASSENS Sylvie, responsable d'antenne du service régional de la formation et du développement à Châlons en Champagne, pour les actes relevant de cette antenne.

4° En matière de prestations comptables, pour les missions exercées par le centre de prestations comptables mutualisé des services déconcentrés des ministères respectivement en charge de l'agriculture et de l'écologie en région :

- Mme BLACHUT Laurence, cheffe de service du centre de prestations comptables mutualisé, dans la limite des attributions de ce service.
- Mme BOURIOT Graciète-Marie, adjointe à la cheffe de service du centre de prestations comptables mutualisé et responsable d'antenne de proximité de Metz, dans la limite des attributions de ce service.
- M. TAUZIN Davy, responsable de l'antenne de proximité de Strasbourg, dans la limite des attributions de cette antenne.

5° En matière de politique de l'alimentation :

- M. HAESSLER Christian, chef du service régional de l'alimentation, et Mme SAUVAT Albane, adjointe au chef de service, dans la limite des attributions de ce service.
- Mme SCHELL Amélie, cheffe du pôle inspections mutualisées site de Châlons-en-Champagne et en suppléance Mme DA CUNHA LOBO Marion adjointe à la cheffe de pôle, dans la limite des attributions de ce pôle.
- Mme MAURICE Isabelle, cheffe du pôle inspections mutualisées site de Strasbourg et en suppléance Mme GOURBEAU Nathalie adjointe à la cheffe de pôle, dans la limite des attributions de ce pôle.
- M. FELT Jean-François, chef du pôle inspections mutualisées site de Metz et en suppléance M. RICATTE François adjoint au chef de pôle, dans la limite des attributions de ce pôle.
- Mme ARNOLD Amélie, cheffe du pôle coordination, pour les actes relevant de ce pôle.
- M. PIERREL Romaric, chef du pôle santé des forêts Nord-Est, pour les actes relevant de ce pôle.

6° En matière de forêt et du bois :

- M. LOYE Hubert, chef du service régional de la forêt et du bois, et M. VIADER Stéphane, adjoint au chef de service, dans la limite des attributions de ce service.
- Mme SOUPLET Marie-Odile, cheffe du pôle gestion forestière durable, dans la limite des attributions de ce pôle.

7° En matière d'établissement et de diffusion de statistiques et des données économiques agricoles, forestières agroalimentaires et agro-environnementales :

- M. SKRABO Sylvain, chef du service régional de l'information statistique et économique dans la limite des attributions de ce service.
- Mme DORBEC Estelle, adjointe au chef de service régional de l'information statistique et économique dans la limite des attributions de ce service.
- M. WATTELIER Philippe, chef du pôle synthèses et conjoncture, dans la limite des

- attributions de ce pôle.
- M. JACQUEMOT Benoît, chef du pôle enquêtes et analyse territoriale, dans la limite des attributions de ce pôle.
  - Monsieur MUNTZER Renaud chef du pôle réseau des nouvelles des marchés (RNM) et veille territoriale, dans la limite des attributions de ce pôle.

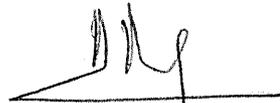
**Article 3 :**

La décision de subdélégation DRAAF-GE/SG/2022-13 du 5 décembre 2022 est abrogée.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 1<sup>er</sup> mars 2023

La directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt



Anne BOSSY



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture, et de la forêt**

Décision n° DRAAF-GE/SG/2023-02  
portant subdélégation de signature pour les fonctions d'ordonnatrice secondaire  
déléguée, de responsable de budget opérationnel de programme (RBOP)  
et de responsable d'unité opérationnelle (RUO)

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
de la région Grand Est,

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le code forestier ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code de la commande publique ;

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation  
et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des  
directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable  
publique ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 3 janvier 2019 portant  
nomination de Mme Hélène DEBERNARDI en qualité de directrice régionale adjointe, de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> février  
2019 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 9 février 2023  
portant nomination de Mme Régine MARCHAL-NGUYEN en qualité de directrice régionale  
adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter  
du 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 20 janvier 2022 portant  
nomination de M. Fabrice DROUHOT en qualité de directeur régional adjoint de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> mars  
2022 ;

VU les arrêtés préfectoraux n°2016/05 du 4 janvier 2016 et n°2021-490 du 26 août 2021 , portant organisation de la direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, puis Grand Est ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 5 juillet 2019 portant nomination de Mme Anne BOSSY en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020/032 en date du 3 février 2020 donnant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est pour le fonctionnement de la DRAAF ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020/033 en date du 3 février 2020 donnant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme régional ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020/034 en date du 3 février 2020 portant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est en qualité d'ordonnatrice secondaire déléguée, responsable d'unité opérationnelle ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est , et pour l'ensemble des matières mentionnées dans les arrêtés préfectoraux n°2020/033 (*RBOP*) et n°2020/034 (*RUO*), subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, l'ensemble des actes décisions et correspondances comme suit :

- Mme DEBERNARDI Hélène et Mme MARCHAL-NGUYEN Régine directrices adjointes, et M. DROUHOT Fabrice, directeur adjoint,
- Mme MOLEZ Sandrine, secrétaire générale et M. COURATIER Philippe, secrétaire général adjoint,
- et en cas d'empêchement de Mme MOLEZ Sandrine et M. COURATIER Philippe, la délégation pourra être exercée par Mme TESSIER Caroline, cheffe du pôle budget logistique du secrétariat général.

### **Article 2 :**

Pour les matières mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision, subdélégation est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, l'ensemble des actes décisions et correspondances, dans la limite de leurs attributions, comme suit :

- 1<sup>o</sup>) Pour l'unité opérationnelle UO du BOP central du programme 149 :

- M. GUICHON Fabrice, chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- M. LEDOUX Hervé adjoint au chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- Mme MAISONNAVE Héloïse adjointe au chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- Mme ANTOINE-POTIER Valérie, cheffe du pôle compétitivité des entreprises,
- Mme MUQUET Isabelle, cheffe du pôle suivi des programmations,
- M. LOYE Hubert, chef du service régional de la forêt et du bois,
- M. VIADER Stéphane, adjoint au chef de service régional de la forêt et du bois, chef du pôle animation et soutien à la filière forêt-bois,
- Mme SOUPLET Marie-Odile, cheffe du pôle gestion forestière durable,

- 2°) Pour le programme 775 :

- M. GUICHON Fabrice, chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- M. LEDOUX Hervé adjoint au chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- Mme MAISONNAVE Héloïse adjointe au chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire,

- 3°) Pour le BOP déconcentré du programme 206 et son unité opérationnelle régionale :

- M. HAESSLER Christian, chef du service régional de l'alimentation,
- Mme SAUVAT Albane, adjointe au chef du service régional de l'alimentation,
- Mme ARNOLD Amélie, cheffe du pôle coordination,

Dans le cadre du dossier PPA (peste porcine africaine) :

- M. LOYE Hubert, chef du service régional de la forêt et du bois

- 4°) Pour l'unité opérationnelle UO du BOP central du programme 215 :

- M. SKRABO Sylvain, chef du service régional de l'information statistique et économique,
- Mme DORBEC Estelle, adjointe au chef de service régional de l'information statistique et économique.

- 5°) Pour le BOP déconcentré du programme 215 et son UO régionale, pour l'unité opérationnelle du BOP régional du programme 354

- Mme PERRIN Ghislaine, responsable de l'antenne de Metz du secrétariat général,
- Mme DE MAURAIGE Isabelle, cheffe du pôle formation continue, dans la limite des attributions du pôle.

- 6°) Pour le BOP déconcentré du programme 143 et son unité opérationnelle régionale :

- M. BEJOT Laurent, chef du service régional de la formation et du développement,
- M. NOËL Christophe, adjoint au chef du service régional de la formation et du développement,
- Mme DECKER Catherine, cheffe du pôle pilotage des formations et gestion des moyens, dans la limite des attributions du pôle.

### **Article 3 :**

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider :

- d'une part via CHORUS Formulaire pour l'ensemble des programmes, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication à :
  - Caroline TESSIER
  - Anne-Marie WROTONY
  - Sophie BERCEAUX
  - Martine FONTAINE STALENS
  
- et d'autre part les frais de déplacements dans CHORUS DT à :
  - Caroline TESSIER (gestionnaire et contrôleur)
  - Anne-Marie WROTONY (gestionnaire et contrôleur)
  - Sophie BERCEAUX (gestionnaire et contrôleur)
  - Martine FONTAINE STALENS (gestionnaire et contrôleur)

### **Article 4 :**

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider, d'une part via CHORUS Formulaire pour le programme 143, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication, et d'autre part les lots dans l'application ESCALE (flux INDEXA et LUCIOLE) à :

- Catherine DECKER
- Stéphanie MOOG

### **Article 5 :**

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider via CHORUS Formulaire pour les programmes précisés par agent, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication à :

- Amélie ARNOLD (programme 206)
- Laurianne SCHUTZ (programme 206)
- Sabrina JOURQUIN (programme 206)
- Sylvain SKRABO (Programme 215-C001)

### **Article 6 :**

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider en tant que gestionnaire contrôleur, dans CHORUS DT les frais de déplacement dans le cadre de la formation continue des personnels de l'Enseignement Agricole à :

- Isabelle DE MAURAIGE

### **Article 7 :**

Il est donné subdélégation de signature, une fois la répartition des crédits entre les UO arrêtée, à l'effet de procéder à l'ensemble des opérations de mise à disposition de crédits, de rétablissement de crédits) et de priorisation de crédits de paiement, dans l'application CHORUS à :

- Caroline TESSIER (tous Programmes)
- Anne-Marie WROTONY (tous Programmes)
- Martine FONTAINE STALENS (tous Programmes)

- Catherine DECKER (Programme 143)
- Stéphanie MOOG (Programme 143)
- Lauriane SCHUTZ (Programme 206)
- Sabrina JOURQUIN (Programme 206)

**Article 8 :**

Il est donné subdélégation de signature, à l'effet d'utiliser l'outil OSIRIS pour la validation de l'instruction ainsi que la validation des AP (Autorisation de Programme), à :

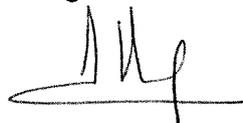
- Valérie ANTOINE-POTIER
- Eric KARCHER
- Natacha KOLMAN
- Hervé LEDOUX
- Françoise MELLINGER
- Marie RAYMOND
- Benoît VIGREUX
- Nicolas FLON
- Olivier DEPAIX
- Jean-Sébastien LEONARD
- Aurélie SAMPERE
- Isabelle MUQUET
- Renée BOURON
- Françoise PIERROT
- Arnauld PIZZI

**Article 9 :**

La décision de subdélégation DRAAF-GE/SG/2022-12 du 5 décembre 2022 est abrogée.  
La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 1<sup>er</sup> mars 2023

La directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt



Anne BOSSY



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture, et de la forêt**

Décision n° DRAAF-GE/SG/2023-03  
portant subdélégation de signature pour les fonctions d'ordonnatrice secondaire  
déléguée et de responsable d'unité opérationnelle (RUO)

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
de la région Grand Est,

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le code forestier ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code de la commande publique ;

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation  
et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des  
directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable  
publique ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 3 janvier 2019 portant  
nomination de Mme Hélène DEBERNARDI en qualité de directrice régionale adjointe, de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> février  
2019 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 5 juillet 2019 portant  
nomination de Mme Anne BOSSY en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 9 février 2023  
portant nomination de Mme Régine MARCHAL-NGUYEN en qualité de directrice  
régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à  
compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 20 janvier 2022 portant  
nomination de M. Fabrice DROUHOT en qualité de directeur régional adjoint de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> mars  
2022 ;

VU les arrêtés préfectoraux n°2016/05 du 4 janvier 2016 et n°2021-490 du 26 août 2021, portant organisation de la direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, puis Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021/088 en date du 12 mars 2021 portant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est en qualité d'ordonnatrice secondaire déléguée (P362 et 363).

## Décide

### Article 1<sup>er</sup> :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est , et pour l'ensemble des matières mentionnées dans l'arrêté préfectoral n°2021/088 (RUO – P362 et 363), subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, l'ensemble des actes décisions et correspondances comme suit :

- Mme DEBERNARDI Hélène et Mme MARCHAL-NGUYEN Régine, directrices adjointes, et M. DROUHOT Fabrice, directeur adjoint,
- Mme MOLEZ Sandrine, secrétaire générale et M. COURATIER Philippe, secrétaire général adjoint,
- M. HAESSLER Christian, chef du service régional de l'alimentation,
- Mme SAUVAT Albane, adjointe au chef du service régional de l'alimentation,
- M. GERLIER Matthieu, chef du pôle coordination du service régional de l'alimentation,
- M. GUICHON Fabrice, chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- M. LEDOUX Hervé, adjoint au chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- Mme MAISONNAVE Héloïse adjointe au chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- M. LOYE Hubert, chef du service régional de la forêt et du bois,
- M. VIADER Stéphane, adjoint au chef du service régional de la forêt et du bois,
- M. BEJOT Laurent, chef du service régional de la formation et du développement,
- M. NOEL Christophe, adjoint au chef du service régional de la formation et du développement,
- Mme DECKER Catherine, cheffe du pôle pilotage des formations et gestion des moyens au service régional de la formation et du développement.

### Article 2 :

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider via CHORUS Formulaires pour les programmes précisés par agents les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication à :

- Caroline TESSIER (programmes 362 et 363)
- Anne-Marie WROTONY (programmes 362 et 363)
- Sophie BERCEAUX (programmes 362 et 363)
- Martine FONTAINE STALENS (programmes 362 et 363)
- Matthieu GERLIER (programme 362)
- Laurianne SCHUTZ (programme 362)
- Sabrina JOURQUIN (programme 362)
- Catherine DECKER (programme 362)

- Stéphanie MOOG (programme 362)
- Natacha KOLMAN ((programme 362)

**Article 3 :**

Il est donné subdélégation de signature, à l'effet d'utiliser l'outil OSIRIS pour la validation de l'instruction ainsi que la validation des AP (Autorisation de Programme), à :

- Valérie ANTOINE-POTIER
- Nicolas FLON à compter du 15 mars 2022
- Hervé LEDOUX
- Jean-Sébastien LEONARD
- Isabelle MUQUET
- Eric KARCHER
- Natacha KOLMAN

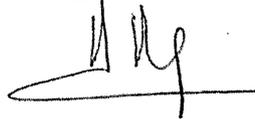
**Article 4 :**

La décision de subdélégation DRAAF-GE/SG/ 2022-05 du 3 mars 2022 est abrogée.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 1<sup>er</sup> mars 2023

La directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt



Anne BOSSY



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture, et de la forêt**

Décision n° DRAAF-GE/SG/2023-04  
portant subdélégation de signature en matière de contrôle de légalité des actes  
des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle  
agricole et de désaffectation des biens meubles et immeubles

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
de la région Grand Est,

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatifs aux pouvoirs des préfets, à  
l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des  
directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 3 janvier 2019 portant  
nomination de Mme Hélène DEBERNARDI en qualité de directrice régionale adjointe, de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup>  
février 2019 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 9 février 2023  
portant nomination de Régine MARCHAL-NGUYEN en qualité de directrice régionale  
adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter  
du 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 20 janvier 2022 portant  
nomination de M. Fabrice DROUHOT en qualité de directeur régional adjoint de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> mars  
2022 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 5 juillet 2019 portant  
nomination de Mme Anne BOSSY en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020/035 en date du 3 février 2020 portant délégation de  
signature à Mme Anne BOSSY en matière de contrôle de légalité des actes des  
établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole  
hors action éducatrice et de désaffectation des biens meubles et immeubles ;

Décide

Article 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est et en application de l'arrêté préfectoral n° 2020/035 du 3 février 2020 susvisé, subdélégation de signature est donnée à M. Fabrice DROUHOT, Mme Hélène DEBERNARDI et Mme Régine MARCHAL-NGUYEN, directeurs régionaux adjoints de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, à M. Laurent BEJOT, chef du service régional de la formation et du développement, à M. Christophe NOEL, adjoint au chef du service régional de la formation et du développement et à Mme Catherine DECKER, cheffe du pôle pilotage des formations et gestion des moyens à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, tous les actes, décisions et correspondances pour l'ensemble des compétences mentionnées dans l'arrêté préfectoral n° 2020/035 du 3 février 2020 susvisé.

Article 2

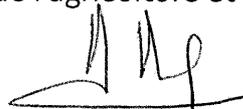
La décision de subdélégation DRAAF-GE/SG/ 2022-06 du 3 mars 2022 est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 1<sup>er</sup> mars 2023

La directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt



Anne BOSSY



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture, et de la forêt**

Décision n° DRAAF-GE/SG/2023-05 portant subdélégation de signature pour les actes relatifs à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer.

**La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
de la région Grand Est,**

Vu l'ordonnance n°2009-325 009 relative à la création de l'agence de service et de paiements et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de Christine AVELIN directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer à compter du 10 avril 2017 ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 3 janvier 2019 portant nomination de Mme Hélène DEBERNARDI en qualité de directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 ;

VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 9 février 2023 portant nomination de Régine MARCHAL-NGUYEN en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 20 janvier 2022 portant nomination de M. Fabrice DROUHOT en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 5 juillet 2019 portant nomination de Mme Anne BOSSY en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 ;

Vu la décision de la directrice générale de FranceAgriMer, n° FranceAgriMer/ST/2020/01, du 30 janvier 2020, portant délégation de signature à Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, en sa qualité de représentante territoriale de FranceAgriMer et d'ordonnatrice déléguée en résultant ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/083 en date du 3 février 2020 donnant délégation de signature à Mme Anne BOSSY directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour les actes nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer, notamment en son article 2 ;

**Décide**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Subdélégation de signature est donnée aux agents de la DRAAF ci-après désignés, à l'effet de signer, tel que prévu à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° 2020/083 les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer

dans la région Grand Est, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale, dans les conditions suivantes :

- Mmes MARCHAL-NGUYEN Régine et DEBERNARDI Hélène, directrices adjointes, et M. DROUHOT Fabrice, directeur adjoint,
- Mme MOLEZ Sandrine, secrétaire générale,
- M. GUICHON Fabrice, chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- M. LEDOUX Hervé, adjoint au chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- Mme MAISONNAVE Héloïse, adjointe au chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,

#### **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation de signature est donnée à :

- M. GUEUTIER Vincent, chef du pôle FranceAgrimer et filières,
- M. AUBRY Dominique, responsable de l'unité Grandes Cultures à Châlons-en-Champagne,
- M. BARBIER Jérôme, responsable de l'unité Investissement vitivinicole à Châlons-en-Champagne,
- Mme HACQUARD-FLECHON Armelle, responsable de l'unité contrôle à Metz,
- M. ATTICA Martial, responsable de l'unité Productions viticoles et certification houblon à Strasbourg,

à effet de signer les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.

#### **ARTICLE 3 :**

Subdélégation de signature est donnée à M. MALLET Philippe et Mme CALIXTE Estelle, à l'effet de signer les correspondances prévues en matière de financement de la collecte de céréales avec aval de l'établissement ainsi que les billets à ordre.

#### **ARTICLE 4 :**

Subdélégation de signature est donnée à Mme JACQUET Marie-France et M. PERCY Fabien, à l'effet de valider l'ensemble des actes relatifs à l'instruction et la supervision des dossiers de demande d'autorisation de plantation,

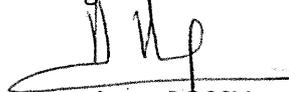
#### **ARTICLE 5 :**

La présente décision abroge la décision de subdélégation DRAAF-GE/SG/2022-11 du 15 septembre 2022.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 1<sup>er</sup> mars 2023

La directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt



Anne BOSSY



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture, et de la forêt**

Décision n° DRAAF-GE/SG/2023-06 de subdélégation de signature aux agents du centre de prestations comptables mutualisé

**LA DIRECTRICE RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT  
DE LA RÉGION GRAND EST,**

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 3 janvier 2019 portant nomination de Mme Hélène DEBERNARDI en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 ;
- VU VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 9 février 2023 portant nomination de Régine MARCHAL-NGUYEN en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 ;
- VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 20 janvier 2022 portant nomination de M. Fabrice DROUHOT en qualité de directeur régional adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et les arrêtés pris pour son application ;
- VU l'arrêté ministériel du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 ;
- VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 5 juillet 2019 portant nomination de Mme Anne BOSSY en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2020/033 du 3 février 2020 portant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de la région Grand Est en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme ;

- VU l'arrêté préfectoral n° 2020/034 du 3 février 2020 portant délégation de signature à Mme Anne BOSSY, Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est en qualité d'ordonnatrice secondaire déléguée, responsable d'unité opérationnelle ;
- VU les délégations de gestion en date du 8 janvier 2016 entre la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture, et la forêt du Grand Est avec les directions suivantes :
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (DREAL) ;
  - La Direction Interdépartementale des Routes Est (DIR-Est) ;
  - Le Centre Ministériel de Valorisation des Ressources Humaines (CMVRH) pour le Centre de Valorisation des Ressources Humaines de Nancy ;
  - La Direction Départementale des Territoires des Ardennes (DDT08) ;
  - La Direction Départementale des Territoires de l'Aube (DDT10) ;
  - La Direction Départementale des Territoires de la Marne (DDT51) ;
  - La Direction Départementale des Territoires de la Haute-Marne (DDT52) ;-
  - La Direction Départementale des Territoires de la Meurthe-et-Moselle (DDT54) ;
  - La Direction Départementale des Territoires de la Meuse (DDT55) ;
  - La Direction Départementale des Territoires de la Moselle (DDT57) ;
  - La Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin (DDT67) ;
  - La Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin (DDT68) ;
  - La Direction Départementale des Territoires des Vosges (DDT88) ;
  - La Direction Départementale de la Protection des Populations de la Meurthe-et-Moselle (DDPP54) ;
  - La Direction Départementale de la Protection des Populations de la Moselle (DDPP57) ;
  - La Direction Départementale de la Protection des Populations du Bas-Rhin (DDPP67) ;
- VU les délégations de gestion en date du 27 juillet 2021 entre la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'alimentation et la Forêt du Grand Est avec les directions suivantes :
- La Direction Départementale l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des Ardennes (DDETSPP08) ;
  - La Direction Départementale l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de l'Aube (DDETSPP10) ;
  - La Direction Départementale l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Haute-Marne (DDETSPP52) ;
  - La Direction Départementale l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Meuse (DDETSPP55) ;
  - La Direction Départementale l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Haut-Rhin (DDETSPP68) ;

- La Direction Départementale l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des Vosges (DDETSPP88) ;
- VU la délégation de gestion en date du 2 août 2021 entre la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'alimentation et la Forêt du Grand Est avec la direction suivante :
- La Direction Départementale l'Emploi, du Travail, des Solidarités de la Protection des Populations de la Marne (DDETSPP51) ;
- VU les délégations de gestion entre la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'alimentation et la Forêt du Grand Est avec les directions suivantes en préfectures :
- Le Secrétariat Général Commun des Ardennes (SGCD08) datée du 26 janvier 2021
  - Le Secrétariat Général Commun de l'Aube (SGCD10) datée du 28 janvier 2021
  - Le Secrétariat Général Commun de la Marne (SGCD51) datée du 15 janvier 2021
  - Le Secrétariat Général Commun de la Haute-Marne (SGCD52) datée du 5 février 2021
  - Le Secrétariat Général Commun de la Meurthe-et-Moselle (SGCD54) datée du 27 janvier 2021
  - Le Secrétariat Général Commun de la Meuse (SGCD55) datée du 28 janvier 2021
  - Le Secrétariat Général Commun de la Moselle (SGCD57) datée du 28 janvier 2021
  - Le Secrétariat Général Commun du Bas-Rhin (SGCD67) datée du 16 février 2021
  - Le Secrétariat Général Commun du Haut-Rhin (SGCD68) datée du 1er février 2021
  - Le Secrétariat Général Commun des Vosges (SGCD88) datée du 8 février 2021

## Décide

### **ARTICLE 1**

Subdélégation de signature de l'ordonnatrice secondaire est donnée aux agents figurant dans le tableau en annexe pour signer tous les actes d'ordonnateur secondaire pour tous les budgets opérationnels de programme de la DRAAF.

### **ARTICLE 2**

Subdélégation de signature de l'ordonnatrice secondaire est donnée aux agents figurant dans le tableau en annexe pour signer tous les actes d'ordonnateur secondaire pour tous les budgets opérationnels de programme pour le compte des services délégants desquels la Directrice de la DRAAF a reçu délégation de gestion d'ordonnatrice secondaire déléguée en application des conventions de gestion susvisées.

### **ARTICLE 3**

Afin de garantir la qualité des opérations réalisées, la délégation de signature accordée aux agents s'accompagne de la mise en place d'un contrôle interne comptable et de la mise en œuvre des dispositions ministérielles en la matière.

### **ARTICLE 4**

La décision n° DRAAF-GE/SG/2021-09 de subdélégation de signature aux agents du centre de prestations comptables mutualisé du 1<sup>er</sup> septembre 2021 est abrogée.

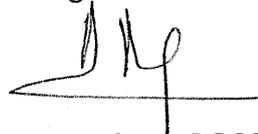
## **ARTICLE 5**

La Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur régional des finances publiques (DRFiP) de la région Grand Est ainsi qu'aux directions départementales des finances publiques (DDFiP) de la Marne, de la Moselle et du Val-de-Marne et aux fonctionnaires intéressés.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 1er mars 2023

La directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by 'B' and 'S' characters, written over a horizontal line.

Anne BOSSY

Annexe à la subdélégation de signature DRAAF Grand Est  
 Décision N° DRAAF/Grand Est/SG/2023-06 du 1er mars 2023 de subdélégation de signature aux agents du centre de prestations comptables mutualisé

Agent	Fonction	Actes
BLACHUT Laurence	Cheffe de service	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
BOURIOT Marie	Responsable d'antenne, adjointe à la cheffe de service	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
TAUZIN Davy	Responsable d'antenne	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
BENHIDOUR Yasin	Chargé de prestations comptables	Validation des RNF dans Chorus Formulaire. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
BEUZIT Stéphane	Chargé de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
BOUTTEMANNE Valérie	Chargée de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
BRAZEY Camille	Gestionnaire comptable	Saisie de toute écriture dans Chorus
FALANGA Rémy	Chargé de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
GAGETTA Sylvie	Chargée de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
GAUTHIER Elodie	Chargée de prestations comptables	Saisie de toute écriture dans Chorus
HOLI Elodie	Chargée de prestations comptables	Saisie de toute écriture dans Chorus
ITESIRE Jeanne	Chargée de prestations comptables	Saisie de toute écriture dans Chorus
JACQUELOT Didier	Responsable d'unité	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
JOLY Coralie	Chargée de prestations comptables	Saisie de toute écriture dans Chorus
KEIFF Sophie	Adjointe responsable d'unité	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
LAPORTE Myriam	Chargée de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
LASCAUX Olivier	Adjoint responsable d'unité	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus

<b>Agent</b>	<b>Fonction</b>	<b>Actes</b>
LEGRAND Monique	Responsable d'unité	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
MAHUT-ROTON Ariane	Chargée de prestations comptables	Saisie de toute écriture dans Chorus
MALHOMME Fabrice	Chargé de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
MARINANGELI Laurène	Chargée de prestations comptables	Saisie de toute écriture dans Chorus
MOUNOU Bruno	Adjoint responsable d'unité	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
PEQUEGNOT Fabienne	Responsable d'unité	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
PONTILLO Rocco	Chargé de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
RAUFFER Catherine	Chargée de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
SCHWARTZ Béatrice	Chargée de prestations comptables	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus
WUNDERLICH Brigitte	Responsable d'unité	Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des RNF ainsi que la saisie de toute écriture dans Chorus